

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1983)

**Heft:** 684

**Artikel:** Photographies : catalogues en poche

**Autor:** Gavillet, André

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024942>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## PHOTOGRAPHIES

# Catalogues en poche

Vishniac, au Musée de l'Elysée. A la galerie du Casino, un choix exceptionnel des grands photographes de l'agence Magnum. Les locaux restaurés de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne accueillent des expositions d'un rare intérêt. Tout ce qu'on a pu lire, dans la littérature d'avant le réalisme socialiste, sur l'*«âme»* russe et juive se retrouve illustré, authentifié par Vishniac: ces paysages urbains de neige molle et brune, ces rues aux façades tristes, ces silhouettes d'un noir orthodoxe.

L'éditeur Jean Genoud a eu l'idée et l'audace d'éditer, en lieu et place de catalogues d'exposition, une édition de poche d'excellente facture. Trois volumes sont sortis. *La Puissance du regard* reproduisant une sélection des photographies collectionnées par Charles-Henri Favrod et exposées il y a plusieurs mois au Musée des Arts décoratifs de Lausanne (un musée vivant!), *Terre de guerres*, les photographes de Magnum, témoins du Moyen-Orient, et *Images de la Suisse*, de Paul Senn. Une découverte, l'exposition de Senn que Genoud nous restitue en livre de poche. Seront fascinés ceux qui sont sensibles à l'histoire qui marque non seulement la mode, le vestimentaire, la coupe de cheveux d'une époque, mais aussi, on ne sait trop comment, les visages, les attitudes, les gestes. On retrouve avec Senn la Suisse de la crise, de la guerre avec ce qui était encore son humilité ou sa fierté (voyez certains gestes du travail paysan magnifié). En trois livres de poche, l'histoire dans sa dimension épique et quotidienne.

A. G.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Machines et langages

Je me repens...

J'ai écrit naguère ici-même un article où je m'en prenais aux mini-ordinateurs qui permettent de jouer aux échecs.

... Laissant entendre que les dits ne jouaient pas très bien — ce qui est grave (je veux dire: mon insinuation).

... Laissant entendre en outre que tous les ordinateurs, machines à calculer, etc., qui prolifèrent dans notre quotidien ne sont peut-être pas nécessaires, peut-être pas aussi efficaces qu'on le dit — ce qui est infiniment plus grave.

Aujourd'hui, je me rends à l'évidence.

Voici quelques années, la Maison Payot avait bien

### Première ligne:

Client no .....	Facture no .....	Date .....
-----------------	------------------	------------

### Deuxième ligne:

15100	386348	30.03.83
-------	--------	----------

### Troisième ligne:

DATE/RÉF. DÉSIGNATION	No	QUANTITÉ	PRIX DÉTAIL	PRIX UNIT.	REMISE %	MONTANT FR.
-----------------------	----	----------	-------------	------------	----------	-------------

### Quatrième ligne:

CA	200.00	fév. 83	1	0.00	0.00	0.01
----	--------	---------	---	------	------	------

### Cinquième ligne:

*** ICHA	9.30%	sur Fr. 0.01				0.00
----------	-------	--------------	--	--	--	------

### Sixième ligne:

FRAIS DE PORT						5.60
---------------	--	--	--	--	--	------

### Septième ligne:

ARRONDI						0.01 CR
---------	--	--	--	--	--	---------

### Huitième ligne:

! NET A PAYER						5.60 !
---------------	--	--	--	--	--	--------

J'ajouterais:

- que les deux points d'exclamation ne sont pas de moi, mais de la machine;

- qu'à supposer que le chiffre de 200.00 figurant à la quatrième ligne se réfère aux deux cents exemplaires que j'ai été chercher moi-même, il n'y a pas eu de frais de port, puisque j'ai été les chercher moi-même. Mais on ne peut raisonnablement demander à la machine d'être au courant de mes

voulu éditer l'un de mes livres. Elle y avait quelque mérite, ledit livre, peu lisible, s'annonçant difficile à vendre...

Tous ceux qui ont «sorti» une fois ou l'autre, savent combien les *comptes* sont difficiles à établir de manière claire (du moins sans l'aide de la machine): remise au libraire, droits d'auteur par exemplaire effectivement vendu, c'est-à-dire déduction des services de presse, etc.

*Avec la machine, la limpidité même!*

Je reçois le décompte suivant:

DATE/RÉF. DÉSIGNATION	No	QUANTITÉ	PRIX DÉTAIL	PRIX UNIT.	REMISE %	MONTANT FR.
CA	200.00	fév. 83	1	0.00	0.00	0.01
*** ICHA	9.30%	sur Fr. 0.01				0.00
FRAIS DE PORT						5.60
ARRONDI						0.01 CR
! NET A PAYER						5.60 !

allées et venues et de celles des autres auteurs «Payot», dont les uns ont aussi été chercher eux-mêmes leurs livres, cependant que les autres se les faisaient adresser par la poste...

C'est en vain qu'on objecterait que les indications CA et CR ne sont pas absolument claires: une note m'avertit que je puis formuler toute réclamation dans les huit jours!

J. C.